# MISE EN PLACE D'UNE **ALIMENTATION DURABLE**

EN RESTAURATION COMMERCIALE

## **OBJECTIF GÉNÉRAL**

Connaître les principes de l'alimentation durable afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires et favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire

#### **Public visé**



## **Prérequis**

Aucun. Cependant, formation UNIQUEMENT à destination des agents de restauration commerciale

Durée 1 jour (7 heures)



# **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

- Connaître le contexte réglementaire
- Mettre en place une alimentation durable au sein de son unité de restauration commerciale
- Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire

#### **PROGRAMME**

Réglementation de la loi Egalim du 30 octobre 2018 vers la loi Climat et résilience de mai 2021

#### Les axes en restauration commerciale:

- Approvisionnement en produits durables
- · Gestion des déchets alimentaires
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et don alimentaire / doggy bag
- Interdiction d'utilisation du plastique jetable

